

Conseil d'établissement du 16 mars 2023

Présents :

Collège des élus : S. Frioux, H.Dalby, G.Constant, C.Lagarde

Collège du personnel administratif : G.Anstett, A.Boissin, O.Rajaonarivelo, O. Rubat du Mérac

Collège du personnel enseignant : R.Barberon, D.Clémot, I.Ligeron,

Collège des représentants d'élèves majeurs : C.Barou, J. Cattant

Collège des représentants d'élèves mineurs : M.Félix Faure, R.Zouaghi

Association des élèves et parents d'élèves : Axelle Poulet

Equipe de direction : F.Giraud, P.Grammatico, S.Cointet, C.Girousse, C.Lavie, C.Praeger

1- Frais d'inscription pour les 2023-2024 :

M. Frioux (Président) fait part du vote en comité syndical des tarifs d'inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024, fixés en augmentation :

- de 4% pour les familles dont le Revenu Fiscal de Référence est inférieur à 20 000 €
- de 5% pour les familles dont le RFR est compris entre 20 000€ et 50 000 €
- de 6% pour les familles dont le RFR est supérieur à 50 000 €

Cette évolution fait suite au gel des tarifs depuis 2020, en raison de la crise sanitaire et intervient dans un contexte d'inflation généralisée.

Questions :

M. Zouaghi (collège des parents d'élèves mineurs) : la question de remplacer le Revenu Fiscal de Référence par le quotient familial a-t-elle été abordée lors du Comité syndical ? Il s'agit d'une demande des familles que nous relayons depuis le dernier Conseil d'établissement.

M. Frioux : cette question n'a pas été abordée lors de ce Comité syndical pour plusieurs raisons :

- la courbe est très progressive,
- il s'agit d'un chantier nécessitant un travail important à réaliser sur un temps long

M. Constant (collège des élus) : Certains services municipaux pratiquent le quotient familial comme les cantines. Ce système paraît plus juste notamment pour les parents célibataires.

Mme Clémot (collège des enseignants) : Le Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2 est-il pris en compte pour les grands élèves qui se déclarent seuls pour la première année ?

Mme Praeger (Responsable scolarité) : le RFR de l'année N-1 est désormais pris en compte pour cette situation.

M. Frioux : Nous allons donc travailler sur cette question du quotient familial.

2- Changement rythme scolaire :

M. Frioux expose les nouveaux rythmes scolaires (retour à une école sur 4 jours) et leur incidence sur la rentrée 2023-2024, avec l'utilisation du mercredi matin pour des cours à l'ENM et des interventions dans les écoles pour les enfants inscrits à l'accueil du mercredi (niveau Grande section).

F Giraud (Directeur) : explique que ce changement permet davantage de fluidité dans l'organisation pédagogique car de nombreux cours de jeunes élèves vont pouvoir avoir lieu le mercredi matin. Cela a d'ailleurs conduit à repenser la maquette pédagogique des parcours en éveil, en créant un parcours commun musique/danse et en permettant l'initiation au théâtre en éveil 3.

G Anstett (collège des administratifs) : si l'initiation théâtrale est réalisée par un enseignant de l'Iris cela marque une préférence en faveur de ce partenaire.

F Giraud : il faudra veiller à informer les élèves des différentes offres de cette discipline existantes sur le territoire.

Point divers :

- **Groupe de travail sur l'utilisation des salles de l'école par les élèves** va avoir lieu fin mars / début avril (selon retour des agents l'équipe d'accueil)
- **Un calendrier type du Conseil d'établissement** est déterminé afin de permettre à l'instance transversale et l'association des élèves et parents d'élèves de se réunir en amont :
 - Hiver
 - Printemps
 - Fin d'année scolaire (fin juin/ début juillet)
- **Convivialité :**
 - Année 2023 : achat de mobilier (fauteuils, canapés) pour les parties communes et la cour intérieure
 - Dossier transmis à la Ville, propriétaire du bâtiment pour l'aménagement plus conséquent du bâtiment : végétalisation, changement de l'entrée (accessibilité de la porte d'entrée, déplacement de la banque d'accueil), espace de restauration pour les élèves (frigo, tables, micro-ondes)
- **Accès à la Wifi par les élèves :**
 - Réflexion à mener sur les contraintes techniques (bande passante) et de sécurité (limiter certains sites, réservés aux élèves majeurs, traçabilité).
 - Trois ordinateurs sont accessibles au centre documentaire
- **Création d'une liste usagers** afin de permettre aux élus du collège des élèves, parents d'élèves et membres de l'association de pouvoir contacter directement leurs électeurs :
 - Une case à cocher pour les élèves qui souhaitent transmettre leur mail figurera dans le dossier de réinscription
 - Vérifier les questions de RGPD avec Mme Ballet Montout, référente RGPD,
 - Faire le point avec S Debias pour la création d'une liste de diffusion
- **Réinscription et inscription dématérialisée** : le dossier d'inscription sera dématérialisé en septembre 2023 et le dossier de réinscription au printemps 2024. Une alternative papier sera toujours possible. Ajout dans le dossier d'un numéro d'appel d'urgence.

- **Depuis l'article France musique : quel climat social ?**

M Frioux précise que la Ville a réaffirmé son soutien au directeur de l'école et à l'équipe de direction. Des initiatives personnelles ont également vu le jour : des enseignants lui ont dit avoir été blessés par les propos tenus sous le sceau de l'anonymat dans lesquels ils ne se reconnaissaient pas.

M Giraud : Les différents projets artistiques et pédagogiques se déroulent sans difficulté particulière.